

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 20 juin 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves DRUET.

La convocation a été faite le lundi 16 juin 2014.

Le compte rendu a été affiché le mercredi 25 juin 2014

PRÉSENTS: YVES DRUET, EVELYNE CALOPRISCO-CHAGNOT, CLAUDINE MAGNI, YVES DEVAL, CHRISTIAN KWASNIK, SYLVAIN GIRARDEY, CHRISTIANE HUTTGES, FRÉDÉRIC HEREDIA, CHRISTINE RUSSO, MARTINE BONVALLOT, ANNE-CLAUDE TRUONG, BÉATRICE VEBER, NADIA OURABI, SAKIR TAS

ABSENTS EXCUSES : VINCENZO CACCAMO (PROCURATION A FREDERIC HEREDIA), NAHIM GUEMAZI, MARC GENDRIN (PROCURATION A YVES DRUET), SYLVAIN RONZANI (PROCURATION A ANNE-CLAUDE TRUONG), STEPHANE DARFIN

A ETE NOMME SECRETAIRE : YVES DEVAL

ORDRE DU JOUR

**CONVOCAION EN VUE DE LA DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS
SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS EN APPLICATION DU
DECRET N°2014-532 DU 26 MAI 2014**

1. Désignation d'une secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la séance du 10 juin 2014
3. Convention avec l'AUTB pour la révision du PLU
4. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après accord du Conseil municipal, le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Motion contre la fermeture du Lycée professionnel DIDEROT de Bavilliers

Après constitution du bureau électoral, il a été procédé aux élections des délégués et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs en application du décret N°2014-532 du 26 mai 2014 au scrutin de liste à la proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne.

Conformément aux articles L284 à L286 du code électoral le conseil municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants

Résultat de l'élection :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 17
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 17

A été élue la liste suivante :

Délégués titulaires

M. DRUET Yves

Mme CALOPRISCO-CHAGNOT Evelyne

M. CACCAMO Vincenzo

Mme MAGNI Claudine

M. DEVAL Yves

Délégués suppléants

Mme TRUONG Anne-Claude

M. KWASNIK Christian

Mme VEBER Béatrice

1. **Désignation d'une secrétaire de séance**

M. Yves DEVAL est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

2. **Compte-rendu de la séance du 10 juin 2014**

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 juin 2014. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 10 juin 2014

3. **Convention avec l'AUTB pour la révision du PLU**

Dans le cadre de la révision du PLU, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la convention établie avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort et autoriser le Maire à signer le document

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention telle qu'elle est présentée et autorise le Maire à la signer

4. **Motion contre la fermeture du Lycée professionnel DIDEROT de Bavilliers**

Le Maire donne lecture de la motion présentée par Guy MICLO aux élus réunis le 14 juin 2014 en Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires de France, pour le maintien du Lycée Diderot et de ses enseignements :

Dans le cadre de son plan « Lycées », le Conseil Régional de Franche-Comté a envisagé, pour le Territoire de Belfort, la fermeture du Lycée Professionnel Ferry à DELLE ou la fermeture du Lycée Professionnel Diderot sis à

BAVILLIERS et mitoyen de BELFORT. A ce jour le Comité de Pilotage Régional a opté pour la fermeture du Lycée Diderot.

Ce plan « Lycées » est motivé à la fois par la diminution des effectifs, consécutif à la rénovation de la voie professionnelle de 2009, mais aussi par la raréfaction des ressources publiques qui génèrent des rationalisations de gestion. C'est une conséquence concrète des politiques publiques d'austérité déclinées sur l'ensemble du territoire assorties d'une vision à court terme.

Décider aujourd'hui de la fermeture pure et simple d'un tel établissement d'enseignement professionnel pose problème à plus d'un titre, d'autant qu'il existe d'autres solutions qui méritent d'être explorées dans l'intérêt des élèves, de la communauté éducative et de l'ensemble des Communes de notre Département.

Le Lycée Diderot constitue une structure à taille humaine indispensable à la qualité du climat scolaire qui joue un rôle essentiel pour créer un environnement favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves.

Le Lycée Diderot

- est labélisé « Lycée des Métiers de l'Electricité et des Technologies Numériques » ;
- est un lieu d'expérimentations pédagogiques qui permet de soutenir les élèves, de les faire progresser, de les encourager, de les valoriser afin de concourir à leur redonner l'estime de soi ;
- dispose de locaux bien aménagés avec des espaces de travail de mieux en mieux équipés et des équipes éducatives très impliquées dans la vie de l'établissement, dans des relations de qualité avec les parents, le tout pour la réussite des élèves ;
- assure la mixité des publics au cœur des « Résidences », avec une ouverture depuis 2013 du parcours intégré par apprentissage à partir de la deuxième année de bac pro technicien d'usinage : gestion dans la même division des deux parcours d'apprenants à la fois et construction d'un partenariat solide avec les entreprises.

Si l'on peut concevoir la nécessité qu'il y ait à garantir une gestion rigoureuse de la dépense publique, le secteur de l'éducation est un pari sur l'intelligence et sur l'avenir qui mérite d'être considéré comme une priorité.

Une décision de fermeture du Lycée Diderot serait à contretemps : la vocation industrielle du Nord Franche-Comté a besoin du maintien d'établissements qui assurent une formation professionnelle de qualité.

Le maintien du Lycée Diderot mérite de regarder d'autres solutions.

Une autre piste, trop aisément écartée, pourrait consister à maintenir le Lycée Diderot et de délester le Lycée Follereau de certains de ses enseignements, cela s'accompagnant d'une restructuration de l'offre immobilière de ce Lycée.

LES GRANDES STRUCTURES NE SONT PAS LES SOLUTIONS LES PLUS ADAPTEES AUX ELEVES, AUX ENSEIGNEMENTS, NOTAMMENT TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité demande en conséquence au Conseil Régional de Franche-Comté et à sa Présidente, de bien vouloir abandonner le projet de fermeture du Lycée Diderot ainsi que la fermeture du Lycée Ferry à Delle et d'engager une discussion avec l'ensemble des acteurs locaux pour trouver une solution qui garantisse d'abord l'intérêt des élèves, la réussite éducative, mais aussi le lien social dans l'intérêt également de tous les citoyens de notre Département.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 18 H 10